

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 3 JUILLET 2008

Président : Monsieur BLANCHET André

Secrétaire(s) de séance : Monsieur KERGAL Samuel

Présents : BLANCHET André, FAVRE Danièle, MOISDON Emilie, ALLANIC Jeanne-Louise,
ALLANIC Christian, BLANCHET Rémy, ALLANIC Eric, RAULT Gilles, KERGAL Samuel,
LE PALMEC Philippe, RAULT Gilles.

Absents :

CAMPING

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'évolution du dossier camping.

Un arrêté préfectoral et un arrêté municipal interdisent le camping sur le site habituel mais Monsieur le Maire tolère pour la dernière année. Il est demandé aux campeurs de s'installer en priorité sur le site du futur camping.

EPICERIE

Monsieur le Maire, frère de M. BLANCHET Jean-Marc, quitte la salle.

Madame FAVRE, première adjointe, prend la parole.

Suite à l'appel à candidature 3 réponses ont été reçues en mairie.

Le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition de Monsieur BLANCHET Jean-Marc le local

"Harris" pour les mois de juillet et août 2008. La commune récupère ce local en septembre.

Le montant du loyer versé par Monsieur BLANCHET Jean-Marc sera révisé en septembre.

Devenir des deux cabanes propriété communale prêtées gratuitement jusqu'à ce jour à Jean-Marc BLANCHET.

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 04/07/2008

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



